

## Notre code de déontologie

**Les consultants formateurs d'Advance Formation & Développement s'engagent à respecter ces principes déontologiques et à les communiquer à toute personne qui en ferait la demande :**

- Exercer son activité en appliquant les principes généraux de l'éthique professionnelle : respect de la personne humaine, indépendance de jugement et d'action, honnêteté, neutralité, loyauté, intégrité, respect de la confidentialité professionnelle.
- Analyser les besoins, préciser l'objectif ou les objectifs à atteindre et expliciter le processus de conseil ou de formation
- Etablir un contrat ou une convention préalablement à toute action, indiquant le contenu, les méthodes et outils et la rémunération de la prestation, ainsi que les conditions d'intervention en cas de sous-traitance ou co-traitance.
- Respecter intégralement les engagements pris.
- Maîtriser les connaissances fondamentales de son domaine d'intervention et/ou d'expertise et s'engager dans les limites de ses compétences et de sa disponibilité.
- Transmettre des informations exactes sur sa formation et ses compétences professionnelles spécifiques.
- Mettre en œuvre toutes ses compétences quel que soit l'action, le client, les bénéficiaires et le prix.
- Exercer son action dans l'intérêt commun du client et des bénéficiaires des actions, en mettant en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs contractualisés.
- Informer rapidement son client ou son commanditaire de tout élément risquant de nuire à l'atteinte des objectifs ou au bon déroulement des actions.
- Rester neutre par rapport aux jeux d'influence chez son client et n'exprimer aucun jugement sur son client auprès des bénéficiaires des actions.
- S'interdire tout abus d'autorité ou de pouvoir lié à sa position et ne pas subordonner l'intérêt de ses clients à ses propres intérêts
- Respecter la confidentialité des informations concernant son client et garantir aux bénéficiaires des actions la confidentialité absolue sur leurs paroles ou comportement, sauf s'ils présentent des risques majeurs.
- Respecter la culture de l'organisation cliente.
- Respecter la personnalité de chacun, s'interdire toute forme de discrimination, et entretenir avec le client et les bénéficiaires des actions des relations empreintes de correction, droiture et neutralité.
- Connaître et appliquer les règles en vigueur dans sa profession, les lois et règlements et, en particulier, la partie VI du Code du Travail pour les actions de Formation Professionnelle Continue et se tenir informé de leur évolution.
- Se garder de tout propos désobligeant envers un confrère auprès des clients.
- Etre en règle par rapport à toute obligation légale et fiscale.
- N'accepter aucune rémunération illicite.
- Citer ses sources et respecter la propriété intellectuelle.

**Le Président Directeur général**



Le 22 / 09 / 18 à St Anne

**Advance Formation & Développement**

140 chemin Gallias Les Hauts - 97437 Sainte-Anne

Tél : 06.93.47.06.10 - contact@advance-fd.re

Site : www.advance-fd.re

SIRET : 832 822 076 00010 RCS St Denis

APE : 8559A

**Consultant / Formateur / Intervenant**

Le ..... / ..... / ..... à .....

Prend connaissance et accepte les conditions de cette politique d'engagement qualité

Signature